

The logo for ESAT DE VILLERSEXEL is a square with a vertical gradient from green at the top to blue at the bottom. The text "ESAT DE VILLERSEXEL" is centered in white, uppercase letters.

ESAT
DE
VILLERSEXEL



AHS



Rapport d'activité 2017

Association d'Hygiène Sociale de Franche-Comté

90 RUE DE LA CROIX MARMIN 70110 VILLERSEXEL TEL : 03.84.63.00.56 - FAX : 03.84.20.41.60 esat@ahs-fc.fr	DIRECTEUR : M. SEBASTIEN DUMOND
---	--

ESAT DE VILLERSEXEL

I. PRÉSENTATION

CATEGORIE D'ETABLISSEMENT OU SERVICE		Etablissement et Service d'Aide par le Travail
DATE D'AUTORISATION (CREATION OU RENOUELEMENT)		Préfectoral 08/06/2007
AGREMENT OU HABILITATION	DATE DERNIER AGREMENT	ARS 16/10/2015 – Décision 2015-478
	CAPACITE TOTALE	Autorisée et installée : 35 ETP
	MODALITE D'ACCUEIL	Temps plein ou temps partiel
	MODE DE FONCTIONNEMENT	Externat, Semi-internat
CATEGORIE DE BENEFICIAIRES		Adultes, déficients psychiques

Etablissement inscrit dans le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens avec l'ARS Bourgogne Franche-Comté (2012/2016), prolongé par avenant jusqu'au 31/12/2017.

II. ACTIVITÉ

II.1. ACTIVITE QUANTITATIVE :

II.1.a. Nombre global de journées :

JOURNEES	N-1	N
Capacité installée	35	35
Nombre de jours d'ouverture	229	226
Journées cibles CPOM	6 801	6 801
Journées réalisées	6 018	6 372
Taux d'occupation	75,08%	80,55%

Le nombre de journées réalisées (6 372 journées) est en hausse par rapport à 2016 : + 357 journées (+5,88 %).

Au 31/12/2017, 37 personnes physiques sont présentes dont 31 à temps plein, 1 personne à 80 %, 1 personne à 70 % et, 4 personnes à 50 %.

Le suivi des absences :

Le taux d'absentéisme en 2017 est de 19,45 % contre 24,92 % en 2016. Ce taux s'est amélioré mais reste important du fait de la santé psychique fragile de certaines personnes accueillies.

1 549 journées d'absence ont été comptabilisées en 2017 ce qui est en forte baisse par rapport à 2016 (-501).

Sur 37 personnes présentes au 31/12, 31 personnes ont eu des absences maladie allant de quelques jours à plusieurs mois pour des difficultés psychiques dans la plupart des cas, mais également pour des problèmes physiques conséquents (dos, épaules, genoux...).

Des hospitalisations sont parfois nécessaires pour certaines personnes accueillies afin de leur permettre une *rehabilitation psychique*. Pour quelques jours ou quelques semaines, elles permettent aux personnes de faire un « break » et de se ressourcer psychologiquement avec souvent un réajustement du traitement.

HOSPITALISATIONS (AVEC NUITEE)	N-1			N		
	NB DE JOURNEES	NB DE SEJOURS	NB DE PERSONNES CONCERNEES	NB DE JOURNEES	NB DE SEJOURS	NB DE PERSONNES CONCERNEES
Hospitalisation en psychiatrie	175	10	9	202	5	4
Hospitalisation en MCO						
TOTAL	175	10	9	202	5	4

II.1.b. Parcours des personnes accompagnées :

MOUVEMENTS DES PERSONNES ACCOMPAGNEES	N-1	N
Personnes accompagnées au 1 ^{er} janvier (A)	36	38
Entrées de l'année (B)	7	3
Sorties définitives de l'année (C)	5	4
Personnes accompagnées au 31 décembre 2017 (A+B-C)	38	37
File active de l'année (A+B)	43	41
Durée moyenne de séjour des sortants	6 mois	6 mois

PROVENANCE DES PERSONNES ACCOMPAGNEES AU 31/12 (HORS ACCUEIL TEMPORAIRE)	SITUATION AU 31/12		DONT ENTREES DE L'ANNEE	
	N-1	N	N-1	N
Domicile / Milieu ordinaire	38	37	7	3
Etablissement de santé				
Etablissement médico social				
Provenance inconnue				
TOTAL	38	37	7	3

MOTIF DE SORTIE OU DESTINATION DES PERSONNES SORTIES AU COURS DE L'ANNÉE (HORS ACCUEIL TEMPORAIRE)	N-1	N
Décès au sein de l'ESMS		
Hospitalisation (y compris si décès au cours de l'hospitalisation)	1	
Domicile/milieu ordinaire (y compris avec SAVS ou SAMSAH)	4	4
Etablissement médico-social		
TOTAL	5	4

Les 3 admissions concernent des personnes vivant à leur domicile, seules, ou avec leur famille. Elles sont âgées de 29, 31 et 37 ans. Sans activité professionnelle depuis plusieurs années du fait de leurs pathologies, deux d'entre elles avaient eu de courtes expériences professionnelles en milieu ordinaire et la troisième personne a découvert le monde du travail à l'ESAT.

Pour les 4 sorties, il s'agit de deux démissions liées pour l'une à un déménagement dans le sud-ouest, et pour l'autre à l'aggravation de troubles psychiques trop envahissants pour poursuivre le travail et de deux sorties pour inaptitude physique prononcées par le médecin du travail. Les démissions donnent lieu à une information envoyée à la MDPH ; les sorties pour inaptitude physique sont validées après passage en CDAPH.

II.1.c. Liste d'attente :

Au 31/12/2017, 92 personnes sont inscrites sur liste d'attente, ce qui est stable par rapport à 2016 (95).

88 orientations ont été prononcées par la MDPH 70 et 4 orientations proviennent de la MDPH 25.

Au deuxième trimestre 2017, un questionnaire a été envoyé aux personnes afin de préciser leur souhait d'être accueilli. Au 31/12/2017, 43 personnes nous ont confirmé leur désir d'être accueillies, 14 personnes ne le souhaitent pas, 35 personnes n'ont pas répondu.

En 2018, l'ESAT intègre le dispositif Via Trajectoire développé par la MDPH de Haute-Saône et l'ARS, permettant la gestion des listes d'attente.

II.2. ANALYSE QUALITATIVE :

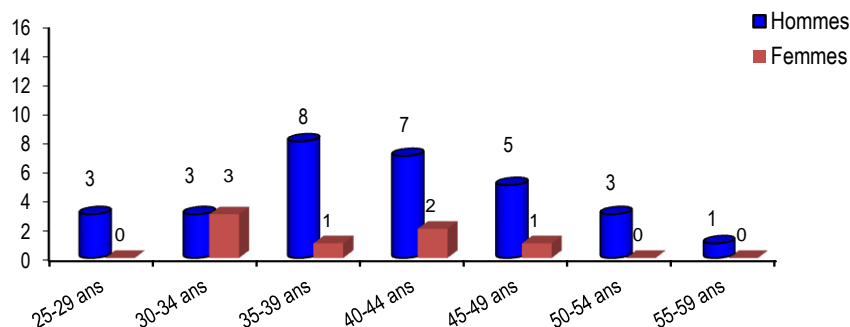
II.2.a. Profil des personnes accompagnées :

La répartition par âge varie entre 28 ans et 55 ans. Les tranches d'âge 35-39 ans (9 personnes) et 40-44 ans (9 personnes) représentent à elles seules près de la moitié des personnes accueillies.

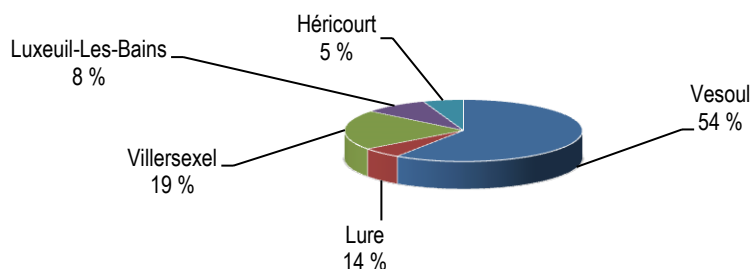
La moyenne d'âge au 31/12/2017 est de 40,27 ans.

Il existe toujours un déséquilibre important entre le nombre d'hommes et de femmes accueillies (7 femmes soit 18,92 % de l'effectif global).

REPARTITION PAR AGE ET PAR SEXE

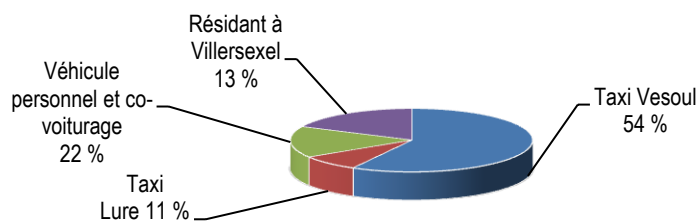


REPARTITION PAR ORIGINE GEOGRAPHIQUE



Comme en 2016, la diversité des origines géographiques est une réalité et impacte l'organisation des transports. Les tendances fortes repérées depuis l'ouverture de l'ESAT perdurent comme notamment une majorité de personnes issues du secteur de Vesoul.

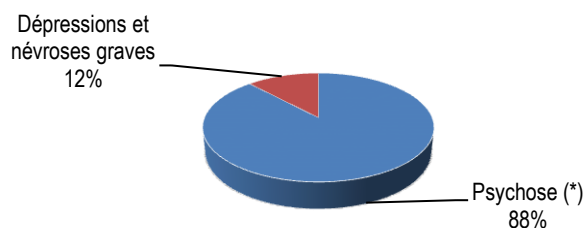
MOYENS DE TRANSPORT



Concernant l'organisation des transports, plusieurs modalités sont proposées en fonction des besoins :

- ✓ 8 personnes utilisent la navette au départ du lieu de résidence d'un moniteur pour le trajet Vesoul/Villersexel
- ✓ 16 personnes prennent un transport en taxi collectif (2 véhicules)
- ✓ 8 personnes utilisent leur véhicule personnel
- ✓ 5 personnes résident à Villersexel.

RÉPARTITION EN FONCTION DES DÉFICIENCES OBSERVÉES



(*) Troubles bipolaires, schizophrénie...

La répartition par maladie mentale n'a pas évolué depuis 2010.

La majorité des troubles est psychiatrique avec parfois des troubles délirants qui sont d'origine génétique et/ou environnementale. Deux personnes présentent des troubles associés (pour l'une déficience intellectuelle et pour l'autre une déficience visuelle sans adaptation particulière).

TYPE DE DEFICIENCES OBSERVEES	NB PERSONNES EN ACCUEIL PERMANENT AU 31/12	
	A TITRE PRINCIPAL	A TITRE ASSOCIE
Déficience intellectuelle		1
Autisme et autres TED		
Troubles du comportement et de la communication		
Troubles psychiques	37	
Troubles du langage et des apprentissages		
Déficiences auditives		
Déficiences visuelles		1
Déficiences motrices		
Déficiences métaboliques		
Personnes cérébrólésées		
Personnes polyhandicapées		
Personnes en cours de diagnostic		
Personnes avec autres types de déficiences		
TOTAL	37	2

II.2.b. Mesures de protection :

Seules 3 personnes ont une mesure de protection (2 curatelles et 1 tutelle). Par ailleurs, 9 personnes bénéficient de l'aide de leur famille ou d'un service d'accompagnement pour gérer leur budget et/ou leur vie quotidienne.

MESURE DE PROTECTION	NB PERSONNES EN ACCUEIL PERMANENT AU 31/12	
	N-1	N
Mesure d'accompagnement social personnalisée (MASP)		
Mesure d'accompagnement judiciaire		
Mesure de Sauvegarde de justice		
Mesure Curatelle	2	2
Mesure de Tutelle	2	1
Autre mesure de protection		
TOTAL	4	3

III. MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Le groupe de travail mis en place pour la réécriture du projet d'établissement 2011-2015 n'a pas abouti à la rédaction du nouveau projet d'établissement. Le Plan d'Action qualité fait l'objet d'une réactualisation chaque année.

A compter d'avril 2018, l'appui méthodologique proposé par le REQUAMS nous permettra, dans un premier temps, de rédiger un avenant au projet d'établissement pour les années 2016-2018, intégrant les dernières évolutions (SERAFIN PH, stratégie quinquennale...); dans un second temps, de nous préparer à la réalisation de l'évaluation interne programmée en juin 2019.

L'admission à l'ESAT donne lieu à la signature du Contrat de Soutien et d'Aide par le Travail précisant les droits et obligations de la personne et les modalités d'accompagnement (remise du règlement de fonctionnement, charte des droits et libertés...).

La mise en place du projet personnalisé intervient au terme des six mois de période d'essai, puis le projet personnalisé est révisé tous les 1 à 2 ans maximum. L'élaboration des projets personnalisés repose sur l'évaluation des compétences professionnelles et les aptitudes comportementales des personnes accueillies.

En 2017, 4 premiers Projets personnalisés ont été réalisés et 14 ont été révisés.

III.1. PRESENTATION ET BILAN DES ACTIVITES MISES EN OEUVRE :

III.1.a. Réponses aux besoins en matière de santé somatique et psychique :

Sur le plan somatique, 7 personnes rencontrent des difficultés d'ordre physique (articulaires ou dorsaux), à relier avec des parcours de vie parfois chaotiques (défaut de soins et de suivi médical).

Afin de répondre au mieux aux besoins des personnes dans ce domaine, plusieurs actions sont menées :

- ✓ tous les travailleurs handicapés ont une visite médicale auprès de la médecine du travail lors de leur admission à l'ESAT, puis en fonction des situations un suivi adapté est proposé ;
- ✓ une vigilance particulière est apportée au respect des restrictions émises par le médecin du travail et à la prise en compte de l'état physique de chacun dans l'organisation du travail des équipes. 10 personnes ont des restrictions comme l'interdiction du travail en hauteur, de port de charges, de position accroupie ou de travail sur terrains accidentés.

Sur le plan psychique, comme nous l'avons évoqué précédemment, toutes les personnes accueillies souffrent de troubles.

Plusieurs niveaux de réponses aux besoins de santé psychique des personnes sont à noter (en lien avec l'objectif 1.1.2. du CPOM : « améliorer la prise en charge des adultes présentant un handicap psychique ») :

- ✓ toutes les personnes accueillies ont un suivi externe à l'ESAT auprès d'un médecin psychiatre et pour certains un suivi psychologue. Ces suivis se font pour la plupart auprès de praticiens hospitaliers au sein des CMP de Vesoul, Lure, Luxeuil, Jussey, Héricourt ;
- ✓ la prise d'un traitement concerne 97 % des personnes accueillies. Le respect de la prise du traitement fait partie des points régulièrement rappelés aux personnes accueillies afin de favoriser la stabilité psychique et donc la capacité de travail ;
- ✓ la présence du Dr Flesch, médecin psychiatre, une fois par semaine à l'ESAT permet d'assurer une meilleure continuité des soins avec les médecins psychiatres extérieurs et la psychologue de l'établissement. Sa présence permet également d'améliorer l'observance des traitements par les personnes accueillies ;
- ✓ la présence de la psychologue (0,15 ETP) permet de proposer des temps d'échange et d'écoute. 152 entretiens ont été réalisés en 2017 ;
- ✓ la collaboration avec le CSAPA Equinoxe se poursuit avec les suivis réguliers pour 2 personnes dans une démarche d'arrêt du cannabis ou de l'alcool. Cette collaboration correspond à une action de prévention et d'éducation favorisant l'accès à une plus grande autonomie sociale (objectif 1.4.3.2. du CPOM).

III.1.b. Réponses aux besoins en matière de participation sociale :

La diversité des activités de l'ESAT permet de proposer un panel de métiers très varié en interne et en externe (entreprise du milieu ordinaire). Ainsi, cela offre plusieurs supports de travail, mais permet également de faciliter la stabilisation psychique en proposant les activités par le travail les plus adaptées aux besoins de chacun (travaux d'extérieur ou d'intérieur, petite ou grande équipe, en autonomie ou accompagnées...).

Accompagnement pour mener sa vie professionnelle (SERAFIN 2.3.3.3)

Les activités professionnelles mises en œuvre sont les suivantes :

AU SEIN DE L'ESAT	HORTICULTURE / MARAICHAGE	SOUS-TRAITANCE INDUSTRIELLE
Description activité	Production horticole et maraîchère, vente directe	Assemblage d'éléments plastiques, contrôle qualité, conditionnement, tri de pièces, façonnage, filmage...
% Chiffre d'affaires	3,84	38,23 (interne + externe)
Nombre de TH	2 à 10	1 à 25
Nombre encadrants (moniteurs d'atelier)	1 à 2	0 à 1
Clients	Particuliers, entreprises, associations, mairies...	Delfingen, Galvanoplast, IME by estimprim

A L'EXTERIEUR DE L'ESAT	ESPACES VERTS	SOUS-TRAITANCE INDUSTRIELLE	PEINTURE	LIVRAISONS	MENAGE / VITRES	DIVERS
Description activité	Tonte, débroussaillage, taille de haies, arbustes, plantations...	Contrôle qualité, tri, conditionnement, façonnage (imprimerie)...	Travaux de peinture intérieur-extérieur	Livraisons de repas en liaison froide	Nettoyage de locaux administratifs, commerciaux, nettoyage vitres	Déménagements, évacuation déchetterie...
% Chiffre d'affaires	40,45	38,23 (interne + externe)	3,26	4,85	4,88	4,47
Nombre de TH	2 à 18	1 à 20	2 à 4	7	2 à 10	2 à 15
Nombre encadrants (moniteurs d'atelier)	1 à 3	0 à 3	1	0 à 1	1	1 à 3
Clients	Particuliers, entreprises, Communauté de communes, mairies, associations	Galvanoplast, IME by Estimprim	Particuliers, associations	Cuisine de Villersexel	Commerces, entreprises, associations...	Particuliers, EHPAD....

L'équipe de l'ESAT propose des soutiens de 1er type dispensés par l'équipe éducative (moniteurs d'atelier). Il s'agit de l'éducation gestuelle, de l'apprentissage des règles d'hygiène et de sécurité et de l'ensemble des techniques professionnelles.

Les activités professionnelles et de production sont soumises à de nombreux aléas (conditions météorologiques, sollicitations du secteur industriel, absences imprévues, capacités de travail changeantes selon l'état physique et psychique des personnes...) qui nécessitent un travail d'organisation et de planification pour l'équipe.

La prise en compte de tous ces éléments est primordiale pour réaliser nos objectifs de production tout en attachant une attention particulière à adapter nos sollicitations aux capacités et besoins des travailleurs handicapés. Nous devons donc prévoir pour certaines prestations des alternatives en cas d'absence imprévue ou d'incapacité à réaliser le travail demandé afin d'être certain de tenir nos engagements auprès de nos clients.

Le développement de l'autonomie dans le travail est un axe fort de notre accompagnement. La variété des activités professionnelles proposées va mobiliser ou nécessiter de développer diverses compétences pour les personnes accueillies :

- ✓ des compétences techniques, comme pour l'utilisation de certaines machines ou matériels par le biais de la formation au poste de travail réalisée au quotidien par les moniteurs d'ateliers
- ✓ des compétences d'adaptation à différents métiers par la polyvalence demandée à ceux qui le peuvent
- ✓ des compétences en termes de respect de protocoles ou de réglementations (procédure liaison froide pour les livraisons de repas, sécurité en espaces verts, contrôle qualité...)
- ✓ des compétences en termes de savoir être, notamment dans les relations avec la clientèle
- ✓ des compétences en termes d'analyse et de vérification du travail afin d'alerter si besoin (problème technique, de qualité...).

Ainsi, toutes ces compétences permettent de développer le travail en autonomie dans les différentes activités.

Sur 37 personnes accueillies, 31 ont des capacités de travail en autonomie sur certains temps mais ont besoin de la validation des moniteurs. Pour 5 d'entre elles, nous envisageons d'accentuer l'accompagnement vers un retour en milieu ordinaire de travail en nous appuyant sur leurs capacités à s'adapter à l'environnement sans oublier la fragilité liée à leur pathologie.

Depuis septembre 2017, l'ESAT accompagne une personne dans un parcours de formation diplômante. Répondant au projet de cette personne, nous avons obtenu le financement et mis en place toute l'organisation nécessaire pour qu'elle puisse suivre une formation de CAP fleuriste au CFPPA de Valdoie. Nous l'accompagnons tout au long de ce parcours de formation qui se terminera en juin 2018 et qui a pour but de favoriser son retour en milieu ordinaire.

A partir de 2018, des travailleurs handicapés seront engagés dans la RSFP.

Accompagnement pour réaliser des activités de jour spécialisées (SERAFIN 2.3.3.4)

Pour certains salariés, l'ESAT vise la poursuite des apprentissages concernant les savoirs de base. Le travail engagé avec l'APP de Rioz s'est prolongé en 2017 avec 7 personnes participant à la formation sur les savoirs de base (lecture, écriture, mathématiques), 2 séances d'initiation à l'informatique ont été proposées pour répondre aux demandes des personnes accueillies. Cette action s'inscrit dans le cadre du CPOM (action 1.4.1.3 *Maintien des acquis scolaires chez les adultes*).

Accompagnement en matière de ressources et d'autogestion (SERAFIN 2.3.5)

L'ESAT met également en place un accompagnement éducatif avec des soutiens de 2nd type.

Mis en œuvre par l'éducatrice spécialisée, les soutiens sont proposés dans le domaine de leur vie sociale : démarches administratives, aide à la recherche de logement, aide à la gestion du budget en proposant des outils d'aide budgétaire. 17 travailleurs handicapés sollicitent régulièrement un appui pour ce type de demandes et 10 de façon plus ponctuelle. Les réponses sont apportées en direct par l'ESAT, par mobilisation de partenaires de droit commun.

Accompagnement pour participer à la vie sociale ; activités sociales et de loisir (SERAFIN 2.3.4.2)

Toujours dans le cadre de ces soutiens, d'autres activités éducatives sont proposées de façon plus régulière, comme la cuisine, la piscine, l'esthétique ou sous forme d'activités ponctuelles visant l'épanouissement personnel.

Ces activités sont proposées soit en dehors du temps de travail (soirée notamment), soit durant le temps de travail :

- ✓ l'activité piscine concerne 8 personnes en moyenne. Cette activité permet aux participants de combiner à la fois une activité sportive et une activité de détente ;
- ✓ au-delà du fait de « réapprendre » à cuisiner au quotidien, l'atelier cuisine permet une convivialité et un partage. La mise en place d'un protocole d'hygiène en restauration nous permet de sensibiliser les participants aux questions d'hygiène et d'hygiène alimentaire particulièrement. En moyenne, 4 personnes participent à cet atelier ;
- ✓ les sorties cinéma connaissent toujours un franc succès comme diverses sorties : matchs de foot à Sochaux, spectacles, théâtre, musique, marché de Noël de Montbéliard, sorties soldes...

Toutes ces activités sont organisées, planifiées et encadrées par l'éducatrice spécialisée avec le soutien des autres membres de l'équipe si nécessaire. La participation des personnes accueillies se fait sur la base du volontariat. Ces activités permettent aux personnes qui y participent de rompre l'isolement lié à la maladie psychique.

Accompagnement pour préparer sa vie professionnelle (SERAFIN 2.3.3.2) :

L'accueil de stagiaires issus d'IME est proposé pour leur permettre de découvrir le secteur adulte et notamment celui du travail protégé en ESAT (conformément à l'objectif 1.4.2 du CPOM « *développer des parcours de formation* »). Il permet aux équipes référentes d'affiner le projet d'orientation en milieu professionnel protégé.

3 jeunes ont réalisé un stage en 2017 (62 journées) :

- ✓ 1 jeune de l'IME de Luxeuil souffrant de troubles psychiques et d'autisme a été accueilli à raison d'1 semaine sur 4. Ces périodes ont permis de mettre en évidence les fluctuations de son état psychique et l'impact sur sa capacité à évoluer dans le monde du travail. Un partenariat avec le FJT de Frotey-les-Vesoul, l'AHBFC, l'IME de Luxeuil-les-Bains et l'ESAT a permis d'évaluer également sa capacité d'autonomie en logement autonome la semaine et de le sécuriser avec l'accueil en hospitalisation le week-end. Nous avons proposé un stage plus long (5 mois) pour lui permettre de travailler tous ces aspects ;

- ✓ 1 stagiaire d'une classe adaptée au Collège dans le cadre d'un stage découverte de l'activité horticole et maraîchère qui avait pour but de lui permettre d'affiner son projet professionnel et de confirmer ses souhaits d'orientation. Sélectionné pour suivre la formation horticulture maraîchage au CFPPA de Valdoie à partir de septembre 2017, nous continuerons à l'accompagner puisque 2 stages de 1ère année sont déjà prévus au 1er semestre 2018 avec son organisme de formation.
- ✓ 1 jeune de la MECS de Moimay a réalisé un deuxième stage de 2 semaines en lien avec sa formation au Lycée de Villersexel.

A cela s'ajoutent des accueils et visites qui ont concerné :

- ✓ 2 jeunes de l'IME l'Envol qui viennent ½ journée par semaine à l'ESAT avec leur éducateur et participent aux travaux d'horticulture-maraîchage depuis octobre 2017
- ✓ 8 jeunes de l'IMP Pro René Nauroy de Maizières pour des visites jusqu'au mois de mars 2017. Suite au déménagement, ces accueils reprendront en 2018.

III.1.c. Réponses aux besoins en matière d'autonomie :

Accompagnement pour prendre des décisions adaptées à la sécurité (SERAFIN 2.2.1.4)

- Sécurité des postes de travail :

Un travail sur les gestes et postures est mené au quotidien par les moniteurs d'atelier qui profitent de chaque activité professionnelle pour rappeler les bons gestes et les bonnes postures mais aussi l'importance de prendre soin de son corps.

Sécurité : un groupe de 15 personnes a pu bénéficier de la formation sécurité incendie. Nous avons débuté la formation Sauveteur Secouriste au Travail pour les personnes accueillies avec une première formation réalisée. Nous souhaitons poursuivre ces formations SST pour les personnes accueillies dans les années à venir.

En respect des réglementations sur l'utilisation des machines dangereuses, les dispositions ont été prises par l'ESAT : une formation à la sécurité est à présent assurée avant toute utilisation d'une machine dans les ateliers professionnels auprès des travailleurs handicapés.

Une sensibilisation et des rappels réguliers sont également réalisés à travers le support professionnel, les temps de vie collective et l'activité cuisine sur les questions d'hygiène.

- Accompagnement pour prendre des décisions et initiatives adaptées, gérer le stress :

L'écoute bienveillante proposée par l'équipe d'encadrement à chaque fois que cela s'avère nécessaire est aussi une réponse apportée aux besoins de santé psychique des personnes accueillies. Le respect mutuel et la confiance des personnes accueillies dans l'équipe d'encadrement leur permettent d'exprimer leurs difficultés ou souffrances et trouver ainsi confiance, réassurance et énergie auprès de l'équipe. Il faut également souligner l'attention que les personnes accueillies ont entre elles qui permet d'alerter et de soutenir lorsqu'une personne est en souffrance psychique ou en difficulté.

Cette année encore le bilan est positif pour le groupe car il met en évidence les progrès faits par les participants concernant leur participation sociale et la progression du niveau d'autonomie dans la prise de décision.

Accompagnement pour les actes essentiels de la vie courante (SERAFIN 2.2.1.1) Entretien personnel

L'activité esthétique s'est poursuivie en 2017 avec 3 séances. Cela permet au petit groupe de femmes (7) accueillies à l'ESAT d'avoir ce moment privilégié pour apprécier leur féminité. Les participantes apprécient ces séances et nous font part de leurs bienfaits notamment par rapport à leur propre image.

Par ailleurs, une sensibilisation régulière à l'hygiène corporelle et vestimentaire est faite auprès des travailleurs accueillis.

III.2. OUVERTURE DE L'ETABLISSEMENT SUR SON ENVIRONNEMENT :

III.2.a. Pour le développement des activités professionnelles :

La proximité des établissements de l'AHS-FC permet de développer les interventions (nettoyage des vitres, entretien des espaces verts...) au sein de la « MAS Guy de Moustier », de l'EA « Cuisine de Villersexel », de

« l'IME l'Envol », du « Foyer de vie le Manoir » et de la « MAS Georges Pernot » et de proposer des stages préprofessionnels pour les jeunes des IMPRO.

La vente sur les marchés, l'accueil des élèves de l'école maternelle pour le fleurissement de l'école, l'APP, nos interventions à l'extérieur de l'établissement dans toutes nos activités professionnelles pour des particuliers, des municipalités ou des entreprises, sont autant de sources d'ouverture de l'ESAT.

III.2.b. Pour la prévention et l'inclusion des personnes en situation de handicap psychique :

Les liens avec le secteur psychiatrique et notamment les CMP et CPG d'Héricourt ainsi que le CMP de Lure nous permettent d'avoir une meilleure communication et une meilleure concertation ce qui est important pour l'efficacité de l'accompagnement proposé. Les réunions communes, les échanges téléphoniques et le passage une fois par semaine à l'ESAT d'une infirmière du CMP d'Héricourt pour le suivi de certaines personnes sont autant d'exemples de cette collaboration. De plus, la présence du Dr Flesch, médecin psychiatre, une fois par semaine, apporte un vrai plus, que ce soit pour le suivi des personnes accueillies du fait du manque de psychiatres dans certains CMP ou que ce soit dans les liens avec les médecins qui suivent les personnes qui sont ainsi facilités.

La participation du directeur et d'une personne accueillie aux tables rondes de Vesoul et de Besançon dans le cadre des Semaines d'Informations Santé Mentale a permis à la fois d'apporter un témoignage sur le vécu, les difficultés des personnes en situation de handicap psychique et leurs attentes, et d'informer sur ce que l'ESAT peut apporter comme réponse. Ces témoignages ont suscité beaucoup de questions lors de ces tables rondes de personnes elles-mêmes en situation de handicap psychique comme des familles ou des professionnels présents.

La participation du directeur au Conseil Territorial de Santé 70 et à la commission santé mentale permettent de participer aux réflexions sur le futur PRS et notamment son volet santé mentale. De plus, la participation aux travaux de la plateforme santé mentale 70 permet d'accentuer les liens avec les partenaires de l'ESAT.

III.3. EXPRESSION ET PARTICIPATION DES USAGERS :

Les 3 réunions qui se sont tenues en 2017 ont été l'occasion de traiter des sujets tels que les projets d'aménagement de la salle de repos, les mouvements des personnes accueillies, l'accueil de stagiaires, les activités professionnelles et extra professionnelles par exemple, mais aussi d'informer et de débattre sur différentes thématiques touchant aux différentes facettes de la vie de l'ESAT. Les membres du CVS sont très investis et impliqués dans la vie de cette instance où tout le monde prend plaisir à se retrouver et à échanger. En décembre 2017, les élections pour le renouvellement du CVS ont eu lieu. Le nouveau CVS se réunira pour la 1ère fois durant le 1er trimestre 2018.

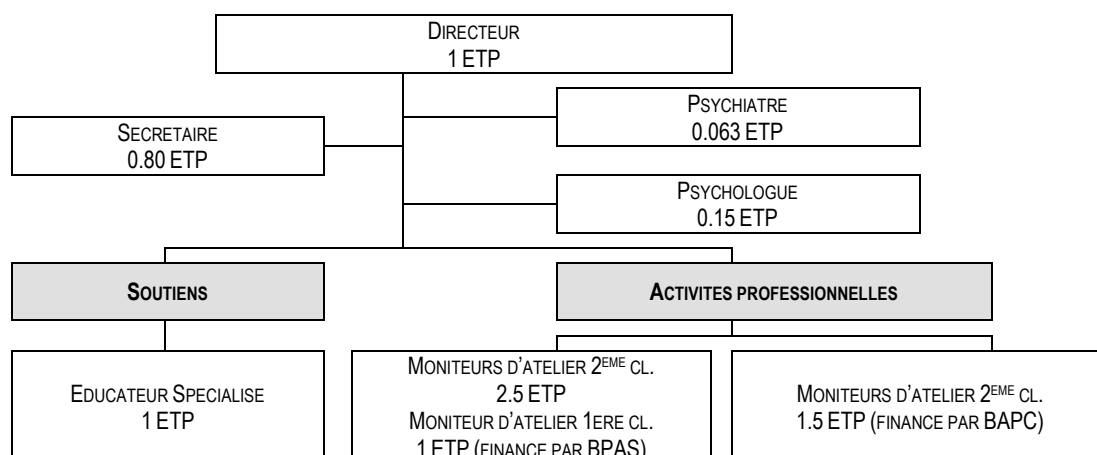
III.4. MOYENS HUMAINS :

III.4.a. Salariés :

L'équipe est constituée de 10 salariés soit 8,01 ETP.

Moniteurs d'atelier, éducatrice spécialisée, assistante administrative, psychologue, psychiatre et directeur la composent.

Organigramme de l'ESAT de Villersexel



III.4.b. Mouvements des personnels :

L'année 2017 a été marquée par le départ en retraite du moniteur d'atelier responsable de l'activité horticulture maraîchage. Son remplacement avait été anticipé en interne avec la formation d'une monitrice d'atelier qui a obtenu son CAPA en 2016. Un nouveau moniteur avec des compétences en espaces verts a été recruté au 1er juin permettant d'étoffer l'équipe. Il s'est très vite intégré dans l'équipe et a tout de suite adhéré à la vision éducative de l'ESAT et à ses valeurs. Des compétences techniques et de gestion d'équipe, une certaine polyvalence sont bien sûr attendues, mais des capacités d'écoute et de disponibilité pour les personnes accueillies sont également importantes pour remplir la mission de moniteur d'atelier.

III.4.c. Formations, analyse de la pratique :

En ce qui concerne les formations des salariés, plusieurs points sont à noter :

- ✓ L'ensemble des moniteurs d'ateliers a renouvelé le brevet de « Sauveteurs Secouristes du Travail »
- ✓ La formation de référent VAE pour un moniteur d'atelier et la formation de référent RSFP pour un 2ème moniteur d'atelier va permettre de répondre plus efficacement aux besoins de formation des personnes accueillies en inscrivant l'ESAT dans ces 2 dispositifs
- ✓ La participation d'un moniteur d'atelier à une formation proposée dans le cadre des Actions Collectives Régionales d'UNIFAF portant sur le projet individualisé a permis de vérifier la cohérence de notre trame projet et d'avoir des échanges riches avec les autres professionnels participant à cette formation.

Les échanges réguliers avec le Dr Flesch nous permettent d'apporter une réponse aux questionnements et aux difficultés rencontrées par l'équipe. Une réponse complémentaire sera malgré tout proposée en 2018 avec la mise en place de l'analyse de la pratique.

III.4.d. Accueil des stagiaires :

L'accueil en stage de plusieurs professionnels en formation participe également à l'ouverture de l'ESAT sur son environnement. En effet, cela permet beaucoup d'échanges très riches entre l'équipe et les stagiaires autour des questionnements de ces derniers et des pratiques professionnelles.

Ainsi, une stagiaire éducatrice spécialisée a terminé en mars son stage de 2ème année débuté en octobre 2016. De plus, un moniteur d'atelier en poste a réalisé un de ses stages de formation à l'ESAT durant 3 semaines et a pu découvrir à la fois de nouvelles activités professionnelles et un autre public.

Une stagiaire éducatrice technique spécialisée a réalisé un stage durant 3 mois, ce qui lui a permis de découvrir un nouveau public et le secteur du travail protégé.

III.5. DEMARCHE QUALITE :

L'ESAT n'a pas encore mis en œuvre les démarches d'évaluation interne et externe. En effet, en juin 2014, l'ARS a indiqué par courrier que dans le cadre du renouvellement de l'autorisation en 2022, une évaluation interne devrait avoir lieu avant le 12/06/2019, et une évaluation externe avant le 12/06/2020. La réécriture du projet d'établissement est un enjeu majeur. L'adhésion au REQUAMS nous permettra d'engager ce travail et d'associer les personnes accueillies. Nous travaillerons également sur le référentiel d'évaluation interne adapté à l'ESAT.

Un plan action qualité (PAQ) existe et a été mis à jour. Concernant le volet « travail », l'actualisation du DUERP réalisée chaque année en septembre permet de suivre les actions engagées, mais aussi de le compléter selon les activités professionnelles réalisées.

Par ailleurs, un travail a été mené avec les l'IMPro de l'association pour répondre aux exigences en matière de travaux ou utilisation de matériels dangereux pour des jeunes mineurs entre 15 et 18 ans. Les demandes de dérogations éventuelles et les outils internes à l'ESAT sont mis en place pour les futurs accueils de stagiaires relevant de ces dispositions.

IV. CONCLUSION

L'année 2017 a mis en évidence une réelle progression des personnes accueillies avec une attitude de plus en plus professionnelle et un développement des compétences techniques nous permettant de diversifier et développer nos activités de production. Le travail en autonomie se développe et sera un objectif important du prochain projet d'établissement qui permettra de mener un travail important autour de la confiance en soi dans la perspective d'un éventuel retour en milieu ordinaire selon le souhait des personnes.

Enjeux 2018 :

Par ses domaines d'interventions et les actions mises en place, l'ESAT poursuivra ses missions issues de la stratégie quinquennale de l'évolution de l'offre médico-sociale – Volet Handicap psychique dont les axes sont inscrits dans les orientations du CPOM 2018-2022 comme suit :

- ✓ Axe 1 : participation du directeur au CTS 70 et notamment à la commission santé mentale visant à contribuer aux réflexions du PRS 2018-2022 ;
- ✓ Axe 2 : l'accompagnement médico-social est un élément indispensable dans les réponses proposées par l'ESAT car il permet aux personnes accueillies de retrouver progressivement de la confiance en elles grâce aux différentes actions mises en œuvre. Il permet une prise en compte globale de la personne, de son parcours et de ses besoins ;
- ✓ Axe 4 : les activités professionnelles permettent aux personnes accueillies de retrouver un rôle et une place dans le monde du travail et contribuent ainsi à développer l'autonomie et à améliorer leur santé psychique. Cet axe est développé à partir de la fiche 16 « *favoriser l'accompagnement vers l'emploi en milieu ordinaire de travail des personnes en situation de handicap psychique* » ;
- ✓ Axe 5 : que ce soit par son activité économique, par l'accueil de jeunes stagiaires, ou de professionnels en formation, par la diversité de ses partenariats, ou par des actions comme les tables rondes ou les témoignages, l'ESAT est un établissement ouvert sur son environnement qui contribue à favoriser la réinsertion sociale des personnes accueillies ;
- ✓ Axe 6 : La participation en 2017 au dispositif RSFP, la formation du référent VAE, le soutien et l'accompagnement vers des parcours de formations qualifiantes ou diplômantes sont autant d'outils d'évolution des pratiques professionnelles mis à la disposition des personnes accueillies pour réintégrer le milieu ordinaire.

Les valeurs de solidarité et de bienveillance portées par toute l'équipe, personnes accueillies et salariés, nous ont permis de faire face aux difficultés de cette année écoulée et nous permettront à l'avenir de mener à bien les nombreux chantiers en cours pour progresser ensemble.

